



Conférence nationale FO des DIR — 16 et 17 septembre 2026

Réunis en conférence nationale les 16 et 17 septembre 2026, les représentants des cartels FO des DIR ont adopté la résolution suivante.

Depuis notre résolution des 3 et 4 juin 2025, la situation ne s'est pas améliorée : elle s'est aggravée. Les accidents ont augmenté de 63 % entre 2023 et 2025. Trois agents ont été tués et quinze ont été blessés en service au cours de la seule année 2025.

Depuis le 1er janvier 2026, 87 accidents avec blessé ont été recensés, soit environ 13 par mois. Un dépanneur a récemment été tué sur le réseau concédé.

En conséquence, la conférence nationale FO des DIR réunie les 16 et 17 septembre réaffirme avec force que la vie des personnels des DIR ne vaut pas moins que celle des autres agents publics exposés à la dangerosité de leurs missions.

En complément de nos revendications établies les 3 et 4 juin 2025, nous réaffirmons notre engagement à défendre :

1. Sécurité des agents : notre vie n'est pas négociable

Nous exigeons le renforcement immédiat des moyens humains afin de sortir du sous-effectif chronique et de garantir les garanties minimales d'intervention.

Nous exigeons la fin de la précarisation des recrutements, qui expose des agents non formés à des situations dangereuses.

Nous exigeons une réponse sans délai sur la bonification du service actif, reconnaissance légitime de la dangerosité de nos missions. Nous ne pouvons plus accepter le mépris concernant la dangerosité de nos missions alors que nos collègues d'autres corporations reçoivent des décorations.

Nous exigeons une augmentation réelle des moyens matériels de sécurité — équipements de protection individuelle, véhicules, signalisation — adaptés au terrain et aux missions. Nous exigeons une véritable anticipation du renouvellement de parc des véhicules prenant en compte les statistiques de heurt. Nous exigeons également les moyens nécessaires à la transition de ce parc.

Nous rappelons que le manuel du chef de chantier est une référence et que les directions des DIR n'ont pas à inventer de nouveaux systèmes d'intervention, à moins de l'avoir fait valider au niveau national.

Résolution de la conférence nationale FO des DIR du 16 et 17 septembre 2026

Nous exigeons l'information et l'analyse systématique de tous les accidents graves, y compris hors zone de chantier et d'intervention, assortie d'une révision automatique du document unique d'évaluation des risques professionnels, en donnant les moyens aux représentants de cette analyse. Nous dénonçons par ailleurs la volonté de faire porter aux agents la seule responsabilité de prise de décision ou d'évaluation préalable.

Nous dénonçons l'hypocrisie sur l'utilisation des outils numériques de suivi — PRISM et ses tablettes de main courante électronique — dévoyés à des fins de géolocalisation et de contrôle des heures supplémentaires plutôt que de sécurité. Nous exigeons que la principale finalité soit la protection des agents et le service aux usagers. De plus, nous exigeons que la sécurité des agents prime sur la seule facilité de déploiement : le système retenu ne doit générer aucune source supplémentaire d'exposition et ne doit pas créer une surcharge de travail pour d'autres agents alimentant les systèmes d'information.

Nous condamnons le lancement d'études externes de rationalisation déguisée remettant en cause l'organisation des CEI et la fonction de chef d'équipe, alors que les moyens de la prévention sont présentés comme contraints.

Nous exigeons que les expérimentations soient lisibles et visibles localement et nationalement et qu'elles associent réellement les agents et leurs représentants, avec les moyens nécessaires.

2. La chaleur est un risque professionnel !

Cet été a de nouveau démontré, à travers des épisodes caniculaires hors normes, que les conditions de travail actuelles ne permettent pas de garantir la dignité et la sécurité des agents en cas de forte chaleur. La conférence nationale FO des DIR exige la reconnaissance pleine et entière de la chaleur comme risque professionnel, au travail comme lors des trajets.

Nous revendiquons la définition de températures intérieures et extérieures plafond déclenchant des mesures obligatoires, et l'élaboration d'un plan national prescriptif, et non d'un simple guide de bonnes pratiques laissé à l'appréciation locale.

Nous exigeons l'adaptation de nos tenues de travail aux fortes chaleurs, un accès garanti à l'eau fraîche, des pauses régulières et des lieux de repos à l'ombre pour les agents travaillant en extérieur ainsi qu'une véritable réflexion anticipée sur l'organisation des temps de travail en période de forte chaleur.

Nous exigeons la diffusion des consignes dès la prévision d'une vague de chaleur, sans attendre le déclenchement de l'alerte orange, ainsi que la consultation obligatoire de la formation spécialisée compétente dès la vigilance orange, avec un retour d'expérience systématique après chaque épisode.

Résolution de la conférence nationale FO des DIR du 16 et 17 septembre 2026

Nous revendiquons le recensement systématique des malaises et accidents liés à la chaleur, au même titre que tout autre accident du travail.

Nous exigeons l'ouverture d'un chantier sur l'adaptation des locaux et des postes de travail à la chaleur — protections solaires, ventilation, rafraîchissement — avec des solutions transitoires dans l'attente de financements pérennes, après des diagnostics complets. Nous revendiquons l'intégration du confort d'été dans tous les programmes immobiliers de l'État.

Nous dénonçons enfin les traitements disparates et arbitraires, d'un service à l'autre, des demandes de télétravail, d'aménagement d'horaires ou d'autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants en période de forte chaleur, et exigeons des critères nationaux clairs et opposables.

3. Un réseau routier national pleinement assumé par l'État

Nous exprimons à nouveau notre opposition ferme et unanime à tout projet de transfert des routes nationales aux collectivités. Un réseau qui supporte 20 % du trafic national sur seulement 10 000 kilomètres ne saurait être traité comme une simple variable d'ajustement budgétaire : c'est non. Le réseau routier national constitue un patrimoine stratégique de l'État et doit demeurer sous sa responsabilité pleine et entière.

Nous exigeons la garantie de la stabilité et de la continuité du service public du réseau routier national, ainsi que le maintien et le renforcement des moyens budgétaires et de l'expertise technique du ministère et du CEREMA .

Nous revendiquons un cadrage national mettant fin aux inégalités de traitement des agents placés en convention d'exercice exclusif des prérogatives (CEEP), et des engagements concrets sur le traitement des situations de congé de longue maladie ou de longue durée liées aux transferts. Nous exigeons la fin de la lecture strictement juridique et formelle qui a prévalu au comité de suivi 3DS, et une transparence et une concertation réelles pour tout projet d'évolution impactant les DIR.

Nous condamnons les termes de la circulaire du Premier ministre du 25 août 2026 sur la « mise en œuvre de la réforme de la communication de l'État, du Gouvernement et de ses relais dans les territoires » prévoyant la création de bureaux uniques de communication au sein des Préfectures de département, par transfert d'effectifs des services et opérateurs de l'État. Nous nous opposons fermement à tout transfert de compétence et d'effectifs des DIR, considérant d'une part que la mise en place des SGCD a déjà démontré qu'une centralisation préfectorale était nuisible pour les agents et l'efficacité de l'État, et d'autre part que la nature même des missions des DIR par itinéraire est contradictoire avec une communication à l'échelle départementale.

Résolution de la conférence nationale FO des DIR du 16 et 17 septembre 2026

Nous exigeons enfin le maintien et le renforcement de l'ingénierie publique, à la fois en interne des DIR et au CEREMA, et refusons la mise en opposition ou le contournement par des prestataires externes. Au même titre que nous dénonçons et combattons l'externalisation rampante des missions des DIR.

Pour nous, la seule réponse à la recherche d'« efficacité de l'Etat » passe par le rétablissement des effectifs et moyens pour réaliser les missions d'exploitation, d'entretien, d'Ingénierie et missions supports indispensables à leur exercice.

4. La reconnaissance et la valorisation des métiers de la route

La conférence nationale FO des DIR revendique le recrutement sous statut, seul garant de la continuité du service public et du savoir-faire technique des DIR.

Nous exigeons la reconnaissance et la valorisation de la spécificité et de la pénibilité des CIGT, et le respect des obligations de médecine du travail qui en découlent.

Nous exigeons la relance des plans de requalification inscrits à l'agenda social ministériel, des corps C vers les corps B et des corps B vers les corps A, et exprimons notre vigilance à ce que les parcours professionnels des agents des DIR, quelle que soit leur filière, soient pleinement valorisés et reconnus dans le cadre des exercices de promotion. Nous exigeons une augmentation significative des taux pro/pro.

Nous dénonçons les effets délétères des compteurs budgétaires mis en place entre zones de gouvernances, entraînant des blocages de mobilité entrantes et sortantes des DIR, dans un jeu perdant/perdant entre agents et services, le tout en contradiction complète avec les exigences de mobilité imposées dans le cadre des promotions.

Nous dénonçons le travail dissimulé résultant de l'écèlement du temps de travail réel dans des services supports en sous-effectif.

Nous revendiquons une seule PTETE de classe A pour tous avec une revalorisation, une révision concertée des critères de classement des CEI, la revalorisation immédiate des indemnités d'astreinte et de l'ISH, ainsi que la majoration immédiate des heures supplémentaires pour les agents à temps partiel.

Concernant l'astreinte, tout agent d'astreinte doit avoir en sa possession un véhicule de service mis à disposition même si celui-ci habite loin ; en effet il n'est pas normal que certains directeurs imposent aux agents de prendre leur véhicule personnel pour intervenir, dans le simple but de pouvoir sur le long terme supprimer des véhicules de liaison et de faire des économies. Les textes sont clairs à ce sujet, tout employeur privé ou public doit mettre un véhicule du service à disposition de l'agent.

Résolution de la conférence nationale FO des DIR du 16 et 17 septembre 2026

Nous exigeons des formations de qualité, connectées aux enjeux de terrain et accessibles à tous.

Nous demandons enfin l'accompagnement dans la durée des agents victimes d'accidents de service et de leurs familles, ainsi que la promotion à titre posthume des collègues décédés en service.

5. Le rétablissement d'une gestion administrative normale

La conférence nationale FO des DIR exige la fin de la gestion chaotique des effectifs et de la masse salariale, et le rétablissement d'un fonctionnement normal de la chaîne paie, notamment en cas de mobilité.

Nous exigeons la fin de l'opacité des processus de mobilité et de promotion, la remise en place d'instances de concertation locales et la transparence sur les critères « manière de servir »..

Nous exigeons une information préalable sur les mises à la retraite d'office prononcées.

Enfin, la conférence DIR pointe et dénonce les effets des politiques austéritaires conduites depuis des décennies en matière salariale, en particulier au sein de notre ministère « champion » des économies opérées sur le dos de ses agents (250 millions d'€ rendus en 10 ans), et s'inscrit pleinement dans les revendications portées par la FGF-FO au niveau de la Fonction Publique, et de la FEETS-FO et ses syndicats nationaux au niveau du ministère.